

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00175

Numéro SIREN : 809 581 952

Nom ou dénomination : F.G.S.

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2020 sous le numéro de dépôt 1094

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET LEMPEREUR
225 route d'Angoulême
24000 PERIGUEUX

V/REF :
N/REF : 2015 B 175 / 2020-A-1094

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 11/03/2020, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 20/12/2019
- Démission de directeur général

Concernant la société

F.G.S.
Société par actions simplifiée
3 rue Suzanne Lacorre
24660 Coulounieix-Chamiers

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-1094 le 11/03/2020

R.C.S. PERIGUEUX 809 581 952 (2015 B 175)

Fait à PERIGUEUX le 11/03/2020,
LE GREFFIER



F.G.S.
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 42 Rue Wilson, 24000 PERIGUEUX
809 581 952 RCS PERIGUEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 DECEMBRE 2019

L'an 2019,
Le 20 décembre,
A 10 h,

Les associés de la société F.G.S. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 42 Rue Wilson 24000 PERIGUEUX, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe MAGOUTIERE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- démission directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

CN

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alexandre AUGUSTE de ses fonctions de directeur général, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Christophe MAGOUTIERE

